



Strasbourg, 11 juin 2026

CDPC(2026)03

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

89e réunion plénière

Strasbourg, 9-11 juin 2026

LISTE DES DÉCISIONS

Secrétariat du droit pénal

DGI-CDPC@coe.int / www.coe.int/cdpc

1. Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte par le Président, M. Lorenzo Salazar, à 9 h 30 le mardi 9 juin 2026. M. Salazar a rendu hommage à son prédécesseur, M. Fritz Zeder, pour sa contribution aux travaux du Comité.

Le Président a également salué la présence de représentants de la Tunisie et du Maroc.

2. Adoption du projet d'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le CDPC a adopté le projet d'ordre du jour et l'ordre des travaux de la réunion.

3. Informations communiquées par le Président, les membres du Bureau du CDPC et le Secrétariat

La Secrétaire du CDPC, Mme Eva Pastrana, a présenté un aperçu des développements récents au sein du Conseil de l'Europe pertinents pour les travaux du CDPC, notamment : la session du Comité des Ministres tenue à Chişinău à la mi-mai 2026, au cours de laquelle une déclaration politique sur la migration et la Convention européenne des droits de l'homme a été adoptée ; l'adoption par le Comité des Ministres de trois instruments juridiques (le Protocole additionnel sur le recouvrement des avoirs, la Recommandation sur l'éducation en prison et la Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie) ; la création de deux nouveaux sous-comités du CDPC (sur la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger – qui a achevé ses travaux – et sur le trafic illicite de migrants) ; et les efforts en cours pour promouvoir les conventions du Conseil de l'Europe au-delà de l'Europe, conformément à la nouvelle Stratégie de relations extérieures de l'Organisation. Mme Pastrana a également attiré l'attention sur la nécessité de commencer à planifier le programme de travail du CDPC pour le biennium 2028-2029, en soulignant, parmi les domaines susceptibles d'être examinés, une éventuelle mise à jour de la Convention pénale sur la corruption ainsi que d'autres questions émergentes pouvant requérir l'attention du CDPC.

La délégation des Pays-Bas a attiré l'attention du CDPC sur l'usage abusif croissant des feux d'artifice et des produits pyrotechniques, en notant que ce phénomène pose des risques importants pour l'ordre public, cause des dommages aux biens et est de plus en plus utilisé comme moyen d'intimidation à l'encontre, entre autres, des services d'urgence, des personnalités publiques et des membres de la magistrature, ainsi qu'en lien avec des activités terroristes. La délégation des Pays-Bas a invité les délégations intéressées à un déjeuner informel de discussion sur ce thème et a encouragé les autres délégations à partager leurs expériences nationales.

À la suite du déjeuner informel de discussion, le CDPC a procédé à un échange de vues sur l'importance de la question et les voies possibles à suivre. Plusieurs délégations ont partagé leurs expériences nationales, en relevant l'usage croissant des feux d'artifice et des produits pyrotechniques par des organisations criminelles, dans le contexte de troubles à l'ordre public, et comme moyen d'intimidation à l'encontre, entre autres, des forces de l'ordre. La délégation de la Macédoine du Nord a attiré l'attention sur un incident tragique survenu dans une discothèque en mars 2025 impliquant des produits pyrotechniques, qui a fait 63 morts et 193 blessés. Plusieurs délégations, dont l'Autriche, la Géorgie, la Norvège, le Royaume-Uni et la Bulgarie, ont exprimé leur soutien à l'élaboration d'une étude de faisabilité, tout en soulignant que la portée et l'objet d'une telle étude devraient être soigneusement définis. La délégation du Royaume-Uni a noté que son soutien ne préjugait d'aucune ligne d'action particulière. La

France a soulevé la question du calendrier entre une éventuelle mise à jour de la directive de l'UE sur les produits pyrotechniques et toute action du Conseil de l'Europe.

Le Secrétariat a noté que, dans le cadre du mandat actuel, l'élaboration d'une étude de faisabilité présenterait des difficultés procédurales, car elle nécessiterait l'approbation du Comité des Ministres (CM). Il a suggéré que la question puisse rester à l'ordre du jour du CDPC en tant que point d'information lors des futures réunions plénières, et que la future présidence néerlandaise du Conseil de l'Europe puisse offrir une occasion – par exemple à travers une conférence de haut niveau sur la criminalité transnationale organisée – de préparer le terrain pour l'inclusion d'un livrable concret dans le programme de travail du CDPC pour le biennium 2028-2029.

Compte tenu des contributions fournies par les délégations, les Pays-Bas ont l'intention de faire circuler un document et ont invité les délégués à partager leurs réflexions lors de la prochaine plénière du CDPC, en soulignant la nécessité d'assurer la compatibilité des deux processus aux niveaux de l'UE et du Conseil de l'Europe.

En outre, une note d'une page préparée par la Division du sport du Conseil de l'Europe sera diffusée parmi les membres du CDPC, soulignant que l'usage des produits pyrotechniques lors des manifestations sportives demeure un défi majeur en Europe et au-delà.

Le CDPC a convenu que la question resterait à l'ordre du jour de sa prochaine réunion plénière en novembre 2026 et a invité la délégation des Pays-Bas à développer le document sur ce thème en tenant compte des commentaires formulés au cours de la présente plénière, y compris la relation avec la révision prévue de la directive de l'UE sur les produits pyrotechniques.

4. État d'avancement de la mise en œuvre de conventions et/ou de recommandations sélectionnées relevant de la responsabilité du CDPC

Le CDPC a procédé à un échange de vues sur l'état d'avancement des signatures et ratifications de conventions sélectionnées du Conseil de l'Europe relevant de son domaine de compétence, en mettant particulièrement l'accent sur la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STCE n° 228), le Troisième Protocole additionnel à la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale (STCE n° 227), le Protocole additionnel à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198), la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n° 211, Convention MÉDICRIME), la Convention contre le trafic d'organes humains (STCE n° 216) et la Convention sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221).

Les délégations ont fait rapport sur l'état des procédures pertinentes au niveau national et ont partagé des informations sur les facteurs influençant le rythme des signatures et ratifications, notamment les cycles électoraux, les transitions gouvernementales et la nécessité de se coordonner avec la Commission européenne pour les instruments ayant des implications sur les compétences de l'Union européenne. Le CDPC a pris note des informations fournies et a convenu que ce point permanent de l'ordre du jour devrait servir de plateforme pour un échange de fond plutôt qu'un exercice de compte rendu purement procédural.

5. Manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation (FIMI)

Le CDPC a entendu une intervention de M. Kristian Bartholin, Secrétaire du PC-FIMI, et a pris note de la décision du Comité des Ministres, prise lors de sa 135e session tenue à Chişinău les 14 et 15 mai 2026, de charger le Secrétaire général de soumettre des propositions en vue

de la négociation d'un instrument juridique approprié sur la FIMI, y compris une éventuelle convention-cadre, fondé sur les normes et l'expertise du Conseil de l'Europe, ainsi que sur l'étude de faisabilité préparée par le PC-FIMI et adoptée par le CDPC lors de sa réunion extraordinaire du 27 mars 2026.

Plusieurs délégations ont exprimé des vues préliminaires sur la forme privilégiée du futur instrument. La délégation de la République de Moldova a salué la décision du Comité des Ministres et exprimé son soutien à une convention-cadre comme instrument juridique le plus approprié. La délégation de l'Allemagne a exprimé l'avis que l'instrument devrait prendre la forme d'une recommandation, et que l'élaboration d'une convention-cadre n'était pas justifiée à ce stade ; elle a en outre déclaré que toute incrimination des phénomènes liés à la FIMI devrait en tout état de cause être exclue. La délégation de l'Autriche a indiqué son soutien à un instrument contraignant. La délégation de la France a indiqué que, si l'instrument devait comporter une composante pénale, une recommandation serait l'instrument approprié.

Le CDPC a exprimé sa reconnaissance pour le travail accompli par le PC-FIMI et la contribution de la présidence moldave du Comité des Ministres à l'avancement de ces travaux.

6. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Le CDPC a pris note de la Liste des décisions de la 41^e réunion du Groupe de travail du PC-CP, tenue du 14 au 16 avril 2026 à Paris, et a procédé à un échange de vues avec le Président du PC-CP, M. Jorge Monteiro (Portugal), et la Secrétaire du PC-CP, Mme Louise Riondel.

Le CDPC a pris note des priorités actuellement confiées au Groupe de travail du PC-CP pour le biennium 2026-2027, à savoir la santé mentale, l'éducation, la gestion des ressortissants étrangers et la modernisation des services de probation, ainsi que des mesures introduites pour renforcer l'efficacité et l'impact de ses travaux, notamment la désignation de rapporteurs dédiés pour chaque livrable et l'introduction de sessions thématiques nationales, dont la première, consacrée à l'Allemagne, se tiendra lors de la prochaine réunion en septembre 2026.

Le CDPC a également pris note de la publication des rapports statistiques SPACE I le 19 mai 2026, qui confirment que la surpopulation carcérale demeure l'un des défis les plus pressants auxquels sont confrontés de nombreux États membres et mettent en évidence d'importants changements démographiques au sein des populations carcérales, en particulier la proportion croissante de femmes et de personnes âgées en détention. Le CDPC a en outre pris note des mesures explorées par le Secrétariat pour améliorer la disponibilité en temps utile des données SPACE, et de la prochaine réunion des correspondants nationaux SPACE, qui se tiendra le 14 septembre 2026 à Strasbourg avant la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP.

a. Ressortissants étrangers en prison – mise à jour de la Recommandation CM/Rec(2012)12 concernant les détenus étrangers et de son exposé des motifs

Le CDPC a pris note de ce que, lors de sa réunion à Paris en avril 2026, le Groupe de travail du PC-CP a finalisé le projet de Recommandation et procédé à une première lecture de l'exposé des motifs révisé, et que la portée de l'instrument révisé a été étendue au-delà des détenus étrangers pour englober les ressortissants étrangers sous supervision de probation. Le CDPC a pris note de ce que la finalisation de l'exposé des motifs est attendue en septembre 2026, en vue de la soumission des deux textes pour approbation plus tard en 2026, et que le rapporteur pour ce livrable est M. Michael Sorger (Autriche).

Le CDPC a pris note de ce que les délégations sont invitées à soumettre tout commentaire sur le projet de Recommandation au Secrétariat et a convenu qu'un bref résumé de la

Recommandation serait diffusé aux délégations avant son approbation, et que le PC-CP pourrait être invité à présenter l'état d'avancement lors de la réunion du Bureau en octobre 2026. Plusieurs délégations, dont la Finlande et l'Allemagne, ont formulé des observations préliminaires, en particulier concernant le champ d'application, l'importance de la cohérence linguistique de l'ensemble du texte qui faciliterait sa traduction dans les langues nationales, et la nécessité d'assurer la compatibilité des dispositions relatives au transfert des informations concernant les détenus avec la législation applicable en matière de protection des données. Les délégations ont été invitées à soumettre tout commentaire éventuel avant le 7 septembre 2026.

b. 31e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire et de probation (CDAPP) (La Valette, Malte, 3-4 juin 2026)

Le CDPC a pris note de ce que la 31e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs d'administration pénitentiaire et de probation (CDPPS) s'est tenue les 3 et 4 juin 2026 à La Valette, Malte, sur le thème « Les personnes ayant des besoins spécifiques et des vulnérabilités », réunissant plus de 145 hauts représentants. Le CDPC a pris note du nouveau format de la Conférence, plus interactif et axé sur la pratique, qui a été accueilli favorablement par les participants, et de ce que la prochaine Conférence se tiendra à Dublin, Irlande, durant la première semaine de juin 2027.

7. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération en matière pénale (PC-OC)

Le CDPC a pris note de la Liste des décisions de la 89e réunion plénière du PC-OC, tenue du 19 au 21 mai 2026, de la Liste des décisions de la 39e réunion du PC-OC Mod, tenue du 17 au 19 mars 2026, et a procédé à un échange de vues avec son Président, M. Christian Sager (Suisse), et son Secrétaire, M. Hasan Bermek.

Le CDPC a examiné et approuvé le document sur le rôle des conventions du Conseil de l'Europe dans le contexte de la coopération internationale relative aux crimes internationaux les plus graves et l'articulation entre ces conventions et la Convention de Ljubljana-La Haye, adopté par le PC-OC. Ce document étant l'un des livrables identifiés dans le mandat du PC-OC, le CDPC a décidé de le transmettre au Comité des Ministres, en l'invitant à en prendre note.

Le CDPC a également pris note des progrès réalisés par le PC-OC concernant les outils et orientations pratiques en cours d'élaboration dans plusieurs domaines, notamment la relation entre les procédures d'asile et d'extradition, les délais de remise, la confidentialité dans les procédures d'entraide judiciaire, et le suivi d'un questionnaire sur l'application de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées. Il a également pris note des échanges tenus par les praticiens sur les expériences relatives à la coopération internationale en matière pénale, y compris avec des États non membres, ainsi que d'un débat en panel tenu par le PC-OC sur les actifs numériques et les preuves électroniques.

En ce qui concerne les travaux en cours du Conseil de l'Europe sur le trafic illicite de migrants (SoM), le CDPC a pris note de ce que le PC-OC a estimé que le cadre juridique actuel de la coopération internationale en matière pénale – conçu pour traiter toutes les formes de criminalité – est également adapté au traitement des affaires impliquant le trafic de migrants. Le PC-OC continuera toutefois d'explorer des moyens pratiques d'accroître l'efficacité et, le cas échéant, de prioriser le traitement de ces affaires par les praticiens. Le PC-OC a désigné sa Vice-Présidente, Mme Stéphanie Dijan, comme rapporteure sur cette question, pour représenter le Comité au sein du PC-TM et conseiller sur les éventuelles étapes futures.

Le CDPC a pris note de l'état d'avancement concernant plusieurs États non membres qui se trouvent à différents stades du processus d'adhésion aux conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération judiciaire en matière pénale, y compris l'invitation récente du Comité des Ministres au Kirghizistan à adhérer à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30), ainsi que la décision prise par le PC-OC à la demande du Kazakhstan d'engager la procédure prévue dans son document de politique afin de rendre un avis sur l'adhésion du Kazakhstan à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées. Le CDPC a convenu de l'importance de donner de la visibilité aux adhésions de pays tiers auprès des principales parties prenantes, notamment l'Union européenne, Eurojust et le Réseau judiciaire européen.

Enfin, le CDPC a pris note de ce que, lors de la réunion plénière du PC-OC, le Secrétariat a soulevé la question des modifications législatives en Israël visant à étendre l'application de la peine capitale, marquant la première régression concernant la peine de mort par un État Partie aux conventions pénales du Conseil de l'Europe depuis 1997. En tant qu'organe d'experts non politique, le PC-OC a reconnu l'impact potentiel sur la coopération judiciaire, en notant que, si ses membres ont l'expérience de la gestion de la coopération avec des États appliquant la peine de mort au moyen de cadres solides en matière de droits humains et d'assurances diplomatiques, les conventions du Conseil de l'Europe sur l'extradition (article 11) et l'entraide judiciaire (article 2) offrent la base juridique nécessaire pour refuser les demandes lorsqu'aucune autre option n'existe. En conséquence, le Comité a conclu que les États Parties ont été informés de la situation et continueront de respecter les normes du Conseil de l'Europe et les obligations en matière de droits humains dans leur future coopération avec Israël.

Le CDPC a également pris note de ce que le PC-OC continuerait d'examiner lors de ses prochaines réunions tout défi en suspens auquel ses membres sont confrontés dans le traitement des affaires susceptibles d'impliquer la peine de mort, ainsi que d'autres questions telles que le risque de torture ou d'autres formes de traitement ou de peine inhumain ou dégradant, les normes procédurales ou l'indépendance du ministère public.

Le Secrétariat a informé le CDPC de ce que le Secrétaire Général avait rendu compte au Comité des Ministres du résultat de ces discussions au sein du PC-OC, tout en soulignant l'opposition de principe du Conseil de l'Europe à la peine de mort en toutes circonstances, et en exprimant des préoccupations quant au plein respect du droit international et des droits humains dans le contexte plus large au Moyen-Orient.

8. Trafic illicite de migrants (SoM)

Le CDPC a pris note des informations fournies par le Secrétariat (situant les travaux sur le trafic illicite de migrants dans le cadre plus large des travaux du Conseil de l'Europe) et par les deux experts indépendants, le Professeur Andreas Schloenhardt et M. Calogero Ferrara, sur les travaux du Comité d'experts sur la lutte contre le trafic illicite de migrants (PC-TM), chargé d'élaborer une Recommandation sur la prévention et la lutte contre le trafic illicite de migrants par des moyens juridiques et d'autres actions, et sur la coopération internationale, dans le plein respect des droits humains.

Le CDPC a pris note de ce que le PC-TM a tenu sa 1^{re} réunion fin avril 2026, consacrée à un premier échange de vues fondé sur un document de réflexion préparé par les experts, et qu'il a élu M. Klemen Princes (Slovénie) comme Président et M. Temur Tsindelian (Géorgie) comme Vice-Président. Un appel à candidatures pour un rapporteur sur l'égalité de genre a été lancé. Les experts ont présenté l'approche méthodologique envisagée pour l'élaboration de la Recommandation, qui s'appuiera sur le cadre international existant, en particulier le Protocole des Nations Unies contre le trafic de migrants (« Protocole de Palerme ») et les

travaux du Groupe de travail de l'ONUDC sur le trafic de migrants, tout en tenant compte des développements au niveau de l'UE, notamment la révision de la directive sur la facilitation.

Le CDPC a pris note de ce que la Recommandation traitera de l'incrimination du trafic de migrants, de la protection et de l'assistance aux migrants objets d'un trafic, de la prévention et de la coopération internationale, et qu'elle comprendra deux sections additionnelles sur la dimension financière (une approche « suivre l'argent ») et la dimension numérique. Le CDPC a en outre noté l'importance attachée à garantir la non-criminalisation de l'aide humanitaire, et de la coopération du Secrétariat avec les agences des Nations Unies, en particulier l'ONUDC mais aussi le HCR, et avec l'UE (la Commission européenne participant à titre technique).

En ce qui concerne le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour favoriser la coopération internationale et les stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic illicite de migrants, le CDPC a pris note de ce que le Plan d'action, bien qu'adopté en 2020, demeure pertinent, et que l'une de ses actions clés, à savoir l'établissement d'un réseau spécialisé de procureurs, a été mise en œuvre et continue de contribuer à l'élaboration de profils de pays axés sur le trafic de migrants. Les échanges d'informations avec le Groupe de procureurs d'Eurojust sur le trafic de migrants se poursuivent.

Le CDPC a pris note de ce qu'un premier projet de Recommandation préparé par le Secrétariat, tenant compte des contributions du PC-TM et des experts ainsi que des normes et de la méthodologie du Conseil de l'Europe, sera examiné lors de la 2e réunion du PC-TM qui se tiendra les 9 et 10 novembre 2026, et que le résultat serait rapporté au CDPC lors de sa prochaine réunion plénière.

9. Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie

Le CDPC a rappelé que, lors de sa dernière réunion plénière en novembre 2025, il avait approuvé, lors d'une session hybride conjointe avec la Commission pour l'égalité de genre (GEC), le projet de Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, ainsi que son projet d'exposé des motifs.

Le CDPC a pris note de ce que cette Recommandation a été adoptée par le Comité des Ministres le 4 mars 2026.

Le CDPC a participé à un événement de lancement conjoint avec les délégués de la Commission pour l'égalité de genre pour la Recommandation susmentionnée, intitulé « *Des normes à l'action : faire de l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie une réalité concrète* », qui s'est tenu le 10 juin 2026 à Strasbourg. L'événement a porté sur les prochaines étapes de la mise en œuvre et a réuni des représentants des États membres, de la société civile et d'autres parties prenantes. Il a également été diffusé en ligne afin de permettre une large participation. La Recommandation est la première norme juridique internationale centrée sur ce sujet. L'accent mis sur l'obligation de rendre des comptes souligne le devoir des États de veiller à ce que les responsables de ce type de violence répondent de leurs actes, en englobant de multiples parties prenantes, y compris les entreprises technologiques et les intermédiaires de l'internet. Elle propose une notion globale de l'obligation de rendre des comptes, qui va au-delà du droit pénal pour englober les domaines civil et administratif.

10. Recouvrement des avoirs

Le CDPC a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement du Protocole additionnel à la Convention de Varsovie (STCE n° 198), en rappelant que le

Protocole avait été approuvé par le CDPC lors de sa réunion plénière de novembre 2025 et ultérieurement adopté par le Comité des Ministres à Chişinău le 15 mai 2026. Le CDPC a en outre pris note de ce que l'Assemblée parlementaire a salué le Protocole lors de sa session de printemps, et que l'ouverture à la signature est prévue pour le 14 octobre 2026, en marge de la Conférence Octopus sur la cybercriminalité à Strasbourg.

Le Secrétariat a attiré l'attention sur les caractéristiques essentielles du Protocole, notamment l'extension des pouvoirs de confiscation, le renforcement des cellules de renseignement financier et obligation de désigner des responsables de recouvrement et de gestion des avoirs. Il a été noté que le Protocole ne requiert que cinq ratifications pour son entrée en vigueur, dont trois doivent émaner d'États membres du Conseil de l'Europe, ce qui reflète l'urgence attachée à sa mise en œuvre rapide. Le Secrétariat a également noté que le Protocole est pleinement aligné sur les normes actualisées du GAFI et sur l'acquis de l'UE, ce qui devrait faciliter sa signature et sa ratification par les États membres de l'UE et par l'UE.

Le CDPC a encouragé les États membres à signer et ratifier le Protocole dans les meilleurs délais et a pris note de ce que le Secrétariat diffuserait une documentation de synthèse sur les principales dispositions du Protocole afin d'aider les délégations à le promouvoir au niveau national.

11. Intelligence artificielle et droit pénal (AICL)

Le CDPC a pris note des informations fournies par le Secrétaire du Groupe de travail CDPC-AICL, M. Radu Pantiru, et par le Président du Groupe de travail, le Professeur Stefano Filetti, sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion plénière.

Le CDPC a pris note de ce que le Groupe de travail a tenu sa 4e réunion le 18 décembre 2025, au cours de laquelle les délégations ont examiné l'étude de cartographie fondée sur le questionnaire diffusé en juillet 2025 et ont conclu que l'ampleur du sujet rendait impossible l'élaboration d'un instrument juridique sur l'utilisation de l'IA en droit pénal en général. À la lumière des conclusions de l'étude de cartographie, et en notant que les hypertrucages (deepfakes) sont apparus comme la question la plus préoccupante parmi les États membres, le Secrétariat a proposé, et le Groupe de travail a convenu, de recentrer ses travaux futurs sur cette question spécifique, et a décidé de diffuser un questionnaire dédié sur les hypertrucages.

À la suite de la réception des réponses au questionnaire sur les hypertrucages, le Groupe de travail a tenu sa 5e réunion le 20 février 2026, au cours de laquelle il a confirmé à la majorité la décision d'élaborer une Recommandation plutôt qu'un instrument contraignant, et a convenu d'une structure provisoire pour la future Recommandation.

Le Groupe de travail a tenu sa 6e réunion en ligne le 22 mai 2026, au cours de laquelle il a examiné le projet zéro de la Recommandation sur les hypertrucages préparé par le Secrétariat, en collaboration avec son expert, le juge Alfonso Peralta, et est parvenu à un accord sur les principales questions structurelles et de fond. Les décisions clés ont notamment porté sur le maintien du terme « hypertrucages » (deepfakes) dans le titre de la Recommandation, l'extension du champ d'application des images sexuellement explicites aux images intimes, l'inclusion d'une référence dans le préambule à l'impact disproportionné des hypertrucages sur les femmes et les filles, et l'affinement des dispositions relatives à la détermination de la peine et à la possession. Le Groupe de travail a également pris note des commentaires écrits soumis par huit délégations et contributeurs avant la réunion.

Le CDPC a pris note de ce que le Secrétariat préparerait un projet zéro révisé intégrant tous les commentaires reçus, à diffuser aux délégations au moins quatre semaines avant la prochaine réunion du Groupe de travail, qui se tiendra en format hybride en octobre 2026, au

cours de laquelle un examen section par section du projet devrait avoir lieu. Les délégations ont été invitées à fournir des commentaires, de préférence dans les délais fixés par le Secrétariat.

12. Justice restaurative

Le CDPC a pris note d'une présentation de Mme Laura Hein, chargée de mission du Forum européen pour la justice restaurative (EFRJ), sur le paysage actuel de la justice restaurative en Europe et la vision de l'EFRJ concernant le projet de lignes directrices à élaborer par le CDPC au titre du livrable n° 22 de son mandat. Mme Hein a souligné les importantes disparités dans la mise en œuvre de la justice restaurative dans les États membres du Conseil de l'Europe, les principaux obstacles à l'accès, et l'importance des plans d'action nationaux comme outil pratique pour aider les États membres à développer la justice restaurative conformément à la Recommandation CM/Rec(2018)8 et à la Déclaration de Venise sur la justice restaurative de 2021. Elle a également attiré l'attention sur le prochain lancement de l'Encyclopédie internationale de la justice restaurative, avec des profils de pays connexes disponibles gratuitement sur le site internet de l'EFRJ.

Le CDPC a pris note de ce que le Secrétariat, en coopération avec l'EFRJ et Mme Carla Ciavarella (membre du PC-CP désignée sur la justice restaurative), a travaillé sur un premier projet de lignes directrices, qui sera diffusé aux délégations deux à trois semaines avant la prochaine réunion plénière du CDPC. Le CDPC a pris note de ce que les délégations seront invitées à soumettre des commentaires de fond sur le projet, qui sera élaboré collectivement sans groupe de travail dédié.

Le CDPC a enfin pris note de la prolongation du délai, jusqu'à la fin de 2027, pour ce livrable, et a convenu de revenir sur ce point lors de sa prochaine réunion plénière en novembre 2026.

13. Crypto-actifs

Le CDPC a pris note d'une présentation de M. Evgeni Evgeniev, Chef de la Division de la criminalité économique et de la coopération du Conseil de l'Europe, sur les travaux de la Division dans le domaine des crypto-actifs, en mettant particulièrement l'accent sur la finance décentralisée et ses implications pour les enquêtes en matière de criminalité financière et le recouvrement des avoirs. Le CDPC a pris note de deux publications préparées par la Division dans ce domaine, dont sa publication sur les crypto-actifs et la finance décentralisée.

Les délégations ont salué la présentation et exprimé leur soutien aux travaux à venir. Plusieurs délégations ont indiqué leur intention de soumettre des contributions écrites avec des propositions concernant la portée et le contenu du futur rapport sur les pratiques nationales en matière d'enquêtes sur les crypto-actifs (livrable n° 21). La délégation de l'Allemagne a demandé qu'un projet de questionnaire harmonisé soit diffusé aux États membres pour commentaires écrits avant sa finalisation.

Le Secrétariat a indiqué son intention d'élaborer un tel questionnaire ciblé en consultation avec des experts en la matière, et a invité les délégations à soumettre des idées de manière formelle ou informelle au cours de la plénière. Le CDPC a convenu que le Bureau examinerait les modalités et la planification de ces travaux lors de sa réunion d'octobre 2026.

14. Justice adaptée aux enfants

Le CDPC a pris note d'une présentation de Mme Tanja Gerwien, Division des droits de l'enfant, sur le processus relatif à la mise à jour éventuelle des Lignes directrices du Comité des Ministres sur une justice adaptée aux enfants, adoptées en 2010. Elle a présenté le rapport d'analyse des lacunes, finalisé en mars 2026 sur la base d'un rapport d'examen

thématique plus large, et a expliqué les phases du processus de consultation menant à une décision, attendue en novembre 2026, sur l'opportunité de mettre à jour les Lignes directrices.

Le CDPC a été invité à soumettre des commentaires sur les conclusions du rapport d'analyse des lacunes d'ici le 7 septembre 2026 et a pris note de ce que le Secrétariat diffusera un rappel avant cette échéance. Le CDPC a également pris note de ce qu'il sera invité à la réunion du Comité sur les droits de l'enfant (CDENF), qui se tiendra du 25 au 27 novembre 2026, au cours de laquelle une conclusion sur la mise à jour éventuelle des Lignes directrices devrait être atteinte, et a noté le chevauchement potentiel avec sa propre 90^e réunion plénière prévue du 24 au 26 novembre 2026.

Les délégations ont procédé à un échange de vues sur les questions clés soulevées dans l'analyse des lacunes, notamment la tendance croissante dans certains États membres à abaisser l'âge de la responsabilité pénale, la nécessité de traiter les situations où des enfants sont exploités par des adultes pour commettre des infractions, et l'importance des mesures de réinsertion. Le CDPC a convenu que ces questions méritaient un examen attentif dans le cadre de la consultation, en vue de garantir qu'une éventuelle mise à jour des Lignes directrices n'abaisse pas les normes déjà atteintes.

15. Points d'information

a. Environnement et droit pénal

Le CDPC a pris note des informations fournies par Mme Eva Pastrana sur l'état des signatures de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal, en notant que la Convention avait désormais été signée par six États membres – Chypre, la Lettonie, le Luxembourg, le Portugal, la République de Moldova et la Suède – ainsi que par l'UE.

Mme Pastrana a rendu compte sur les récentes activités de sensibilisation en faveur de la Convention, notamment une présentation lors de la plénière du Réseau judiciaire européen tenue à Chypre et la participation à un événement parallèle sur les questions environnementales lors de la session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a été noté que la Convention du Conseil de l'Europe et la directive de l'UE sur la protection de l'environnement par le droit pénal sont des instruments pleinement compatibles. Elle a également attiré l'attention sur les difficultés pratiques relevées dans les États membres concernant la coordination des compétences entre de multiples agences et ministères, et sur l'intérêt croissant pour la Convention de la part d'États extérieurs à l'Europe en tant que modèle inspirant pour la législation.

Le CDPC a enfin pris note de ce que la responsabilité administrative de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention avait été transférée à la Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement, tandis que la supervision demeure au sein du CDPC, et a convenu qu'un représentant des services concernés serait invité à présenter leurs activités lors de la prochaine réunion plénière.

b. Comité directeur sur les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET) (anciennement CAI)

Le CDPC a pris note d'une présentation de M. Vadim Pak sur les développements concernant le Comité directeur sur les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET) et la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle.

Le CDPC a pris note de ce que la Convention-cadre compte désormais 20 signataires, à la suite des récentes signatures de l'Arménie et de la Macédoine du Nord, et que l'UE a ratifié

la Convention le 15 mai 2026, en rappelant que cinq ratifications sont requises pour son entrée en vigueur. Le CDPC a en outre pris note de ce que le CDNET a tenu sa 1^{re} réunion plénière en avril 2026, au cours de laquelle il a réélu M. Mario Hernández Ramos (Espagne) comme Président et M. Thomas Schneider (Suisse) comme Vice-Président, et que le Brésil et le Cabo Verde ont rejoint le Comité en tant qu'observateurs, tandis que l'Égypte et la République de Corée ont demandé le statut d'observateur.

Le CDPC a pris note des travaux en cours du CDNET, en particulier sur le cadre d'évaluation des risques et des impacts (HUDERIA), y compris de nouvelles orientations sur les rôles et responsabilités dans le cycle de vie de l'IA et sur les marchés publics, ainsi que des programmes de renforcement des capacités en cours d'élaboration, notamment l'Académie HUDERIA. Le CDPC a également pris note du mandat du CDNET d'assister les autres comités du Conseil de l'Europe dans la réalisation de travaux touchant à l'IA, et a salué sa disponibilité à soutenir le CDPC à cet égard.

c. Lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue (Groupe Pompidou)

Le CDPC a pris note des informations fournies par le Président, M. Lorenzo Salazar, en sa qualité de correspondant du CDPC auprès du Groupe Pompidou, sur les Lignes directrices de politique sur la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue fondées sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, préparées par le Groupe mixte d'experts (OC-DT). Le Président a rappelé que, à la suite de la conclusion des discussions en octobre 2025 et d'échanges ultérieurs, les Lignes directrices avaient été finalisées. M. Salazar a également rappelé la nature multidisciplinaire des Lignes directrices et a noté qu'une éventuelle prochaine étape pourrait être le développement des Lignes directrices en une Recommandation du Comité des Ministres, décision qui relèverait du Groupe Pompidou, ces travaux devant débuter en 2027.

Plusieurs délégations ont exprimé des réserves quant au développement des Lignes directrices en une Recommandation dans leur forme actuelle. Les délégations de la Suède et de l'Allemagne ont noté, entre autres, que les développements législatifs en cours au niveau de l'UE devraient être pris en compte, et ont mis en question la valeur ajoutée d'une Recommandation par rapport aux instruments existants de l'UE. La délégation de l'Autriche a soulevé la question de la coordination entre l'accent mis par le Groupe Pompidou sur les forces de l'ordre et la réduction de l'offre, et le mandat spécifique du CDPC dans le domaine du droit pénal.

Le CDPC a pris note de ces points de vue et a convenu qu'ils seraient transmis au Groupe Pompidou. Le Président a noté que la question de la forme et du contenu de tout futur instrument restait ouverte et ferait l'objet de discussions ultérieures.

d. Terrorisme

Le CDPC a pris note d'une présentation de Mme Jelena Jolic, Co-Secrétaire du Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT), sur les développements récents dans les travaux du CDCT.

Le CDPC a pris note de l'ouverture à la signature du Protocole portant amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, qui a eu lieu le 26 mai 2026 à Strasbourg, et de ce que dix États membres, ainsi que l'UE, avaient signé le Protocole à cette occasion. Il a été rappelé que l'entrée en vigueur du Protocole requiert la ratification par les deux tiers des Parties actuelles à la Convention. Le CDPC a également pris note de l'invitation adressée aux États membres à signer et ratifier le Protocole dans les meilleurs délais.

Le CDPC a en outre pris note de la Conférence sur le terrorisme et la radicalisation des jeunes, tenue en mai 2026 sous la présidence monégasque du Comité des Ministres en coopération avec le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, qui a servi à lancer l'initiative du CDCT sur la radicalisation des jeunes, et de ses conclusions.

Le CDPC a pris note du résultat de la 16e réunion plénière du CDCT, tenue les 27 et 28 mai 2026, en particulier l'approbation du projet de Recommandation sur la poursuite des infractions terroristes, des violations graves du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux les plus graves commis dans le contexte de conflits armés non internationaux. Le CDPC a également pris note de la décision du CDCT de lancer la préparation d'une nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme pour succéder à l'actuelle, qui expire en décembre 2027, et de l'invitation adressée aux États membres à désigner des experts pour le groupe de travail concerné.

Le CDPC a en outre pris note des autres activités en cours du CDCT, notamment la préparation d'un projet de Recommandation sur les mesures relevant du droit non pénal applicables aux groupes et réseaux extrémistes violents, l'analyse de l'acquisition et de l'utilisation d'armes et d'explosifs par les terroristes et les extrémistes violents, les travaux sur l'utilisation de l'IA générative dans les procédures pénales relatives aux infractions terroristes, et l'élaboration d'une stratégie type pour le désengagement et la réinsertion sociale impliquant l'ensemble de la société.

Enfin, le CDPC a noté la pertinence des travaux du CDCT sur les armes et explosifs pour la discussion tenue au titre du point 3 de l'ordre du jour concernant une éventuelle future initiative sur les feux d'artifice et les produits pyrotechniques, et a convenu de la nécessité d'une coordination entre les comités concernés sur cette question transversale.

e. MÉDICRIME

Le CDPC a pris note d'une présentation de M. Oscar Alarcón, Secrétaire exécutif de la Convention MÉDICRIME, sur les développements survenus depuis la dernière réunion plénière du CDPC.

Le CDPC a pris note de la Conférence régionale MÉDICRIME tenue en avril 2026 à Chişinău, organisée sous la présidence moldave du Comité des Ministres, qui a traité, en particulier, de la menace posée par les produits médicaux falsifiés et des liens entre les produits médicaux falsifiés et le dopage. Le CDPC a pris note des six priorités issues de la Conférence, à savoir l'encouragement de nouvelles adhésions, le renforcement du réseau 24/7, la lutte contre les menaces émergentes, la coopération multi-agences, la sensibilisation du public et la protection des victimes. Il a été noté, avec regret, qu'aucune nouvelle adhésion à la Convention n'a eu lieu, malgré l'intérêt continu d'un certain nombre de pays tiers, notamment d'Afrique et d'Amérique latine.

Le CDPC a pris note du rapport de la 11^e réunion plénière du Comité des Parties à la Convention MÉDICRIME, tenue le 29 avril 2026 à Chişinău, et du deuxième cycle de suivi en cours. Le CDPC a en outre pris note de l'adoption d'un rapport sur la Convention MÉDICRIME à l'ère de l'IA, et de la création d'un nouveau groupe de travail sur le retrait non autorisé, y compris le vol, de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement, dont les travaux pourraient mener à une Recommandation. À cet égard, le Secrétariat a invité le CDPC à inclure, dans son prochain mandat, la préparation d'une telle Recommandation.

Enfin, le CDPC a pris note de l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), d'un questionnaire diffusé sur les dimensions d'égalité de genre dans la mise en œuvre de la Convention, de la coopération en cours avec la Convention contre le

dopage du Conseil de l'Europe en vue d'un rapport conjoint, et de la prochaine réunion en ligne du réseau 24/7 le 25 septembre 2026.

f. Trafic d'organes humains

Le CDPC a pris note d'une présentation de M. Oscar Alarcón, Secrétaire de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle contre le trafic d'organes humains, sur les développements survenus depuis la dernière réunion plénière du CDPC, y compris le résultat de la 8e réunion plénière du Comité des Parties, tenue à Strasbourg.

Le CDPC a pris note des développements récents concernant les signatures et ratifications, en particulier la signature de la Convention par la Bosnie-Herzégovine le 17 mars 2026, la prochaine signature par les Pays-Bas en juin 2026, et la ratification par l'Azerbaïdjan le 26 mai 2026. Il a toutefois été noté qu'un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe ont signé mais pas encore ratifié la Convention.

Le CDPC a noté l'adoption du premier rapport de suivi et du questionnaire de profil de pays, le lancement du deuxième cycle de suivi, et la réalisation d'une enquête flash sur le signalement obligatoire des transplantations effectuées à l'étranger. Il a en outre pris note des travaux en cours sur un document de position concernant les sites internet illicites liés à la transplantation, sur l'établissement de plateformes nationales réunissant les autorités de santé, de justice et de répression, et sur un document clarifiant la distinction entre le trafic d'organes humains (THO) et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes (THBOR), préparé en coopération avec les organes de la Convention contre la traite des êtres humains.

Le CDPC a également pris note des préoccupations du Secrétariat concernant les défis posés au principe de neutralité financière, en particulier à la lumière des développements législatifs hors d'Europe, et de l'intention de préparer un document de position conjoint avec les comités compétents du Conseil de l'Europe (CD-BIO et CD-P-TO) en vue de sa soumission au Comité des Ministres.

Enfin, le CDPC a pris note des activités de visibilité menées à l'occasion de la Journée internationale contre le trafic d'organes, marquée le 25 mars 2026, et des activités menées à l'occasion de la Journée européenne du don d'organes, et a noté que la prochaine réunion plénière du Comité des Parties se tiendra du 20 au 22 octobre 2026 à Strasbourg.

g. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels

Le CDPC a pris note d'une intervention de M. Oscar Alarcón, Secrétaire de la Convention de Nicosie, sur les développements survenus depuis la dernière réunion plénière du CDPC, en rappelant que la responsabilité de la Convention avait été transférée au CDPC l'année précédente.

Le CDPC a pris note de ce qu'il n'y a eu aucune nouvelle signature ni ratification, et que la situation concernant la Convention demeure dans une situation de stagnation. Le Secrétariat a rendu compte sur l'intérêt continu pour la Convention de la part des pays du sud de la Méditerranée, notamment la Tunisie et l'Égypte, ainsi que de l'UNESCO et de plusieurs projets financés par l'UE, et a noté ses activités de sensibilisation, y compris une présentation faite lors d'une réunion à Chypre.

Le CDPC a pris note des informations fournies par la délégation de la Macédoine du Nord, qui a indiqué que la procédure de signature de la Convention est en cours.

M. Alarcón a salué l'inclusion de l'état des signatures et ratifications des conventions sur MÉDICRIME, le trafic d'organes humains et les infractions visant des biens culturels lors du tour de table du CDPC à sa prochaine plénière (voir point 4 ci-dessus). Pour cette dernière en particulier, il a invité les délégués à mentionner les raisons de la réticence des États membres à y adhérer.

h. Crimes de haine

Le CDPC a entendu une présentation de M. Wolfram Bechtel, Secrétaire du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), sur les activités récentes dans le domaine des crimes de haine et du discours de haine.

Le CDPC a pris note de la Conférence « Combattre la haine », tenue à l'Université de Limerick (Irlande), qui a réuni plus de 100 participants et a contribué à sensibiliser à la Recommandation sur la lutte contre les crimes de haine et à la Recommandation sur la lutte contre le discours de haine.

Le CDPC a en outre pris note des travaux du groupe de travail conjoint sur le discours de haine et les crimes de haine, qui mène actuellement un examen de la mise en œuvre de la Recommandation sur la lutte contre le discours de haine, en examinant les cadres juridiques pertinents relatifs au discours de haine (en ligne) incriminé, le rôle des intermédiaires d'internet et l'utilisation de l'IA, les responsabilités des agents publics et des partis politiques, ainsi que les mesures non juridiques concernant la prévention, l'éducation et la formation. Il a été noté que, compte tenu de la définition large des crimes de haine utilisée dans les normes pertinentes du Conseil de l'Europe, qui couvre également les formes incriminées de discours de haine, cet examen de la mise en œuvre revêt une pertinence particulière pour le CDPC.

Enfin, le CDPC a pris note de ce qu'un financement de projet a été obtenu auprès des Subventions de l'EEE et de la Norvège, et que l'une des principales initiatives dans ce domaine est l'élaboration d'un manuel pratique sur l'enquête et la poursuite efficaces du discours de haine incriminé, destiné aux policiers et aux procureurs.

16. Questions diverses

Le CDPC a pris note des informations fournies par le Président, M. Lorenzo Salazar, sur son récent échange avec le Président du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), M. David Meyer, et les Secrétaires respectifs, concernant une éventuelle mise à jour de la Convention pénale sur la corruption de 1999.

Le Président a rappelé les développements intervenus depuis l'adoption de la Convention, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption (Convention de Mérida) de 2003, les deux Recommandations du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption (2009 et 2021), et la récente directive de l'UE sur la lutte contre la corruption. M. Salazar a noté qu'un certain nombre d'infractions qui font l'objet d'une formulation « doit envisager » dans la Convention de Mérida sont devenues obligatoires en vertu de la directive de l'UE. Il a également attiré l'attention sur le corpus considérable d'expertise accumulé par le GRECO et le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption à travers leurs rapports d'évaluation respectifs.

Le Président a indiqué que, sans préjuger d'aucune ligne d'action future, la question pourrait être prise en charge en sollicitant l'avis du GRECO – par l'intermédiaire de son Bureau en septembre 2026 – et en revenant au Bureau du CDPC en octobre 2026, en vue d'un nouvel échange de vues lors de la prochaine réunion plénière en novembre 2026. Il a souligné que

toute éventuelle future initiative législative dans ce domaine, qu'il s'agisse d'un protocole, d'une recommandation ou d'un autre instrument, devrait être menée sous l'autorité du CDPC.

17. Allocution de clôture du Directeur général des droits humains et de l'État de droit

L'allocution de clôture a été prononcée par M. Gianluca Esposito, Directeur général des droits de humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, qui a remercié les participants et le Président pour leurs contributions au cours d'une réunion plénière intensive.

M. Esposito a rappelé les progrès importants réalisés lors de la Session ministérielle tenue à Chişinău, notamment l'accord sur l'établissement du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, l'adoption du Protocole additionnel à la Convention de Varsovie sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle, le mandat d'élaborer un instrument juridique sur la FIMI – ne relevant pas de la supervision du CDPC et sans portée de droit pénal à ce stade –, et la déclaration politique sur la migration réaffirmant l'engagement des États membres envers le système de la CEDH et la lutte contre le trafic illicite de migrants.

Il a encouragé les États qui n'ont pas encore signé le Troisième Protocole additionnel modernisant la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale à le faire et a appelé à de nouvelles signatures et ratifications de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, ainsi que des conventions du Conseil de l'Europe sur MÉDICRIME, le trafic d'organes humains et les infractions visant des biens culturels.

M. Esposito a mis en avant le nouveau Protocole portant amendement à la Convention pour la prévention du terrorisme. Il a salué le CDPC et ses sous-comités pour leur rôle, et a exprimé une gratitude particulière à M. Hasan Bermek, Secrétaire du PC-OC, qui quittera ses fonctions plus tard en 2026.

Enfin, il a encouragé les membres du CDPC à commencer à réfléchir aux priorités pour le biennium 2028-2029, couvrant à la fois les domaines nouveaux et en évolution du droit pénal, y compris certains de ceux soulevés au cours de la présente plénière, tels que la corruption, les crypto-actifs, les feux d'artifice et les produits pyrotechniques, et d'éventuels travaux relatifs à la sécurité routière et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la répression des infractions routières.

18. Dates des prochaines réunions

Le CDPC a confirmé que la prochaine réunion plénière se tiendra du 24 au 26 novembre 2026 à Strasbourg, et a pris note des dates indicatives pour la réunion plénière suivante en 2027, à discuter lors de la réunion du Bureau d'octobre 2026.

19. Adoption de la Liste des décisions

Le CDPC a adopté la Liste des décisions de sa 89e réunion plénière.

Annexe I – Liste des participants

MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE / ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ALBANIA / ALBANIE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

ANDORRA / ANDORRE

Mr Borja AGUADO DELGADO
Deputy Prosecutor
General Prosecutors Office of the Principality of Andorra

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Hovhannes POGHOSYAN
Head of International Co-operation
Department
Ministry of Internal Affairs

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Director General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Samir NAJAFOV
Chief Advisor
Department for Coordination of Law Enforcement Agencies
Administration of the President of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Steven LIMBOURG
Adviseur-generaal
Ministère de la justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nenad EŠPEK
Department for the fight against organized crime and corruption
Sector for the fight against terrorism, organized crime, corruption, war crimes and drug abuse
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Edin JAHİĆ
Apologised / Excusé
Chief of the Section for Combating Organised Crime and Corruption
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina,

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Head of Justice Unit
Permanent Representation of Bulgaria to the EU

CROATIA / CROATIE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

CYPRUS / CHYPRE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

CZECHIA / TCHÉQUIE

Ms Gabriela BLAHOVA
Director
International Department for Criminal Matters
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK**Ms Maria BISGAARD**

Special Prosecutor
Director of Public Prosecutions
International Affairs

Mr Daniel SOLTEN

Apologised / Excusé
Special Prosecutor
Office of the Danish Director of Public
Prosecutions

ESTONIA / ESTONIE

*** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ***

FINLAND / FINLANDE**Ms Paulina TALLROTH**

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Government Counsellor
Ministry of Justice

FRANCE**Mme Florence GILBERT**

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Cheffe du bureau de la négociation pénale
européenne et internationale
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la Justice

GEORGIA / GÉORGIE**Mr Giorgi MIKAVA**

Head of the International Relations and Legal
Department
Office of the Prosecutor General of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE**Mr Martin EIBACH**

Legal Advisor Division II B 6
Division for the European Prosecutor's Office;
Eurojust and European Criminal Law Policy
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

Ms Dr Garonne BEZJAK

Apologised / Excusée
Vice-President of the CDPC / Vice-Présidente du
CDPC
Head of Division
European Public Prosecutor's Office;
European criminal justice policy
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

GREECE / GRÈCE**Ms Kalliopi THEOLOGITOU**

Deputy Public Prosecutor
Court of Appeals

HUNGARY / HONGRIE**Ms Eszter VIRAGOS**

Senior legal expert
Department of International Criminal Law
Ministry of Justice of Hungary

ICELAND / ISLANDE

*** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ***

IRELAND / IRLANDE**Ms Laura COONEY**

Assistant Principal
European Affairs
Department of Justice, Home Affairs and
Migration

ITALY / ITALIE**Mr Lorenzo SALAZAR**

President of the CDPC / Président du CDPC
Former Deputy Attorney General at the Attorney
General's Office to the Naples Court of Appeal
Contact Point for the European Judicial Network
and National Correspondent for Eurojust

LATVIA / LETTONIE**Ms Indra AIZUPE-DZINTARE**

Director
Department of Criminal Justice
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN**Mr Dr. h.c. Carlo RANZONI**

Judge
Liechtenstein Court of Appeal

LITHUANIA / LITUANIE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

LUXEMBOURG**M. Claude HIRSCH**

Avocat général
Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg

MALTA / MALTE**Mr Dr Stefano FILLETTI**

Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Head of Criminal Law Department
Faculty of Law
University of Malta

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**Ms Diana ROTUNDU**

Head Prosecutor
Department for Legal Assistance and International Cooperation
General Prosecutor's Office of the Republic of Moldova

MONACO**M. Olivier ZAMPHIROFF**

Conseiller auprès du Secrétaire d'Etat à la Justice de Monaco
Direction des Services Judiciaires

MONTENEGRO**Ms Nataša ĆUKOVIĆ**

Head of Division
Directorate for International Cooperation and Mutual Legal Assistance
Ministry of Justice of Montenegro

NETHERLANDS / PAYS-BAS**Mr Engin EVREN**

Senior Policy Officer
European and International Affairs Directorate
Ministry of Justice and Security

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD**Mr Nikola PROKOPENKO**

State Adviser for criminal matters
Ministry of Justice

NORWAY / NORVÈGE**Ms Thea BAKKE HUSOM**

Senior Adviser
Ministry of Justice and Public Security

POLAND / POLOGNE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

PORTUGAL**Mr Pedro ALMEIDA**

Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

SAN MARINO / SAINT-MARIN**Ms Giulia RENZI**

Magistrate
Court of the Republic of San Marino

SERBIA / SERBIE**Ms Neda MARKOVIĆ**

Head of the Criminal Law Group
Department for Normative Affairs
Ministry of Justice of the Republic of Serbia

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**Mr Alexander KUNOŠÍK**

Director of the Judicial Cooperation in Criminal
Matters Division
Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVÉNIE**Mr Klemen PRINCES (online)**

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Criminal Law expert
International Cooperation Department
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE**Ms María Luisa GARCIA IGLESIAS**

Senior prosecutor and advisor
Directorate General for International Legal
Cooperation
Ministry of the Presidency
Justice and Relations with the Parliament

SWEDEN / SUÈDE**Ms Karin WETTERBERG**

Legal adviser
Division for Criminal Law
Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE**M. Bernardo STADELMANN**

Juriste
Sous-directeur, Département fédéral de justice
et police
Office fédéral de la justice
Chef du Domaine de direction Droit pénal

Mme Laura FONTANA

Juriste
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice

TÜRKİYE**Mr Dr Tayyip EROĞLU**

Deputy Director General
Directorate General for Foreign Relations and
EU Affairs

UKRAINE**Ms Kateryna G. SHEVCHENKO**

Head of the International Legal Assistance
Department
Deputy Head of the International Law
Directorate
Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**Ms Anna WARDELL**

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Head of International Criminal Justice
Cooperation
International Justice Policy Division
International, Rights & Constitutional Policy
Directorate
Ministry of Justice

MEMBERS OF THE CDPC BUREAU / MEMBRES DU BUREAU DU **CDPC** **(CDPC-BU)**

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER
 Head of Unit IV.2
 Federal Ministry of Justice

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV
 Head of Justice Unit
 Permanent Representation of Bulgaria to the
 EU

FINLAND / FINLANDE

Ms Dr Paulina TALLROTH
 Government Counsellor
 Ministry of Justice

FRANCE

Mme Florence GILBERT
 Cheffe du bureau de la négociation pénale
 européenne et internationale
 Direction des affaires criminelles et des grâces
 Ministère de la Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Dr Garonne BEZJAK
Apologised / Excusée
Vice-President of the CDPC / Vice-Président du
CDPC
 Head of Division
 European Public Prosecutor's Office;
 European criminal justice policy
 Federal Ministry of Justice and Consumer
 Protection

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR
President of the CDPC / Président du CDPC
 Former Deputy Attorney General at the Attorney
 General's Office to the Naples Court of Appeal
 Contact Point for the European Judicial Network
 and National Correspondent for Eurojust

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI
 Head of Criminal Law Department
 Faculty of Law
 University of Malta

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Klemen PRINCES (online)
 Criminal Law expert
 International Cooperation Department
 Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Anna WARDELL
 Head of International Criminal Justice
 Cooperation
 International Justice Policy Division
 International, Rights & Constitutional Policy
 Directorate
 Ministry of Justice

CDPC COMMITTEES AND WORKING GROUPS / COMITES DU CDPC ET GROUPES DE TRAVAIL

COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO- OPERATION/ CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE (PC-CP)

Mr Jorge MONTEIRO (online)
President of the PC-CP / Présidente du PC-CP
 Head of Service, Directorate-General of
 Reintegration and Prison Services, Lisbon
 (Portugal)

Mrs Louise RIONDEL
 Secretary to the Council for Penological
 Cooperation (PC-CP) / *Secrétaire du Conseil
 pour la coopération pénologique (PC-CP)*

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS / COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES DANS LE DOMAINE PENAL (PC-OC)

Mr Hasan BERMEK
 Secretary to the PC-OC / *Secrétaire du PC-
 OC*

Mr Christian SAGER
President of the PC-OC / Président du PC-OC
 Chief Negotiator International Treaties
 Federal Office of Justice
 Directorate International Legal Assistance

COMMITTEE OF EXPERTS ON FOREIGN INFORMATION MANIPULATION AND INTERFERENCE / COMITE D'EXPERTS SUR LA MANIPULATION ET L'INGERENCE ETRANGERES DANS L'INFORMATION (PC-FIMI)

Mr Kristian BARTHOLIN
Secretary to PC-FIMI / Secrétaire du PC-FIMI
 Head of the Data Protection Unit / Chef de
 l'Unité protection des données

STATES HAVING OBSERVER STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CANADA

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Maître Jean PAILLOT

JAPAN / JAPON

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

MEXICO / MEXIQUE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

UNITED STATES OF AMERICA / ETAS-UNIS D'AMERIQUE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

MOROCCO / MAROC

M. Ayoub ABOUJAAFAR
Magistrat
Chef de division de la politique pénale
Direction des Affaires Pénales et des Grâces
et de l'observation du crime
Ministère de la Justice

TUNISIA / TUNISIE

M. Lassaad BOUAZIZ
Avocat général
Direction des services judiciaires
Direction générale des affaires pénales
Ministère de la Justice

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Ms Cinzia SECHI (online)
DG HOME

DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE COUNCIL OF EUROPE / DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Dora SCHAFFRIN
Legal Adviser

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE

Ms Edith TORZS (online)
Policy Officer

Ms Laura HEIN (online)
Policy Officer

EUROPRIS

Mr Gustav TALLVING
Apologised / Excusé
Executive Director

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PENAL
LAW / ASSOCIATION INTERNATIONALE DU
DROIT PÉNAL (AIPL/AIDP)**

Professor John VERVAELE
Honorary President of the AIDP

**UNITED NATIONS REFUGEE AGENCY /
AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (UNHCR)**

**** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ****

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND
CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES
CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
(UNODC)**

Mr Martin FOWKE (online)
Team Leader, Normative and Policy Team
Human Trafficking and Migrant Smuggling
Section
Organized Crime Branch
Division for Treaty Affairs

* * * * *

**COUNCIL OF EUROPE BODIES AND INSTITUTIONS /
ORGANES ET INSTITUTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE
COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

**** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ****

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS /
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE
L'HOMME**

Mr Mahmut Can SENYURT
Registry of the Court

**OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS / BUREAU DU
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME**

**** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ****

**OFFICE OF THE SPECIAL
REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY
GENERAL ON MIGRATION AND
REFUGEES / BUREAU DU REPRESENTANT
SPECIALE DE LA SECRETAIRE
GENERALE SUR LES MIGRATIONS ET LES
REFUGIES**

**** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ****

**STEERING COMMITTEE FOR NEW AND
EMERGING DIGITAL TECHNOLOGIES /
COMITE DIRECTEUR POUR LES
TECHNOLOGIES NUMERIQUES
NOUVELLES ET EMERGENTES (CDNET)**

Mr Vadim PAK
Legal Adviser
Digital Development Unit

**STANDING COMMITTEE OF THE BERN
CONVENTION / COMITÉ PERMANENT DE
LA CONVENTION DE BERNE**

**** No nomination for this meeting / Aucune
nomination pour cette réunion ****

**COMMITTEE OF CONVENTION 108 /
COMITE DE LA CONVENTION 108 (T-PD)**

Mr Kristian BARTHOLIN

Head of the Data Protection Unit / Chef de l'Unité protection des données

STEERING COMMITTEE ON ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITY AND INCLUSION / COMITE DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION (CDADI)

Mr Wolfram BAECHEL

Secretary to the CDADI / Secrétaire du CDADI

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

COUNCIL OF EUROPE COMMITTEE ON COUNTER-TERRORISM / COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

Ms Jelena JOLIĆ

Co-Secretary to the CDCT / Co-Secrétaire du CDCT

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS / COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS (CDDH)

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

GENDER EQUALITY COMMISSION / COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

AD HOC MULTIDISCIPLINARY GROUP ON THE ENVIRONMENT / GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE AD HOC SUR L'ENVIRONNEMENT (GME)

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

ECONOMIC CRIME AND CORRUPTION DEPARTMENT / SERVICE DE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE ET CORRUPTION

Mr Evgeni EVGENIEV

Head of the Criminality and Cooperation Division / Chef de la Division criminalité et coopération

COUNCIL OF EUROPE INTERNATIONAL COOPERATION GROUP ON DRUGS AND ADDICTIONS (Pompidou Group) / GROUPE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES DROGUES ET LES ADDICTIONS (Groupe Pompidou)

Ms Samantha CLOITRE-ORENSTEIN

Apologised / Excusée

Senior Project Officer / Gestionnaire de projet senior

Mr Lorenzo SALAZAR

Former Deputy Attorney General at the Attorney General's Office to the Naples Court of Appeal
Contact Point for the European Judicial Network and National Correspondent for Eurojust

CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE / COMITE DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITE (T-CY)

*** No nomination for this meeting / Aucune nomination pour cette réunion ***

CONSULTANTS

Mr Alfonso PERALTA GUTIÉRREZ (online)

Consultant to the CDPC-AICL

Judge

Magistrate-Judge of the Court of First Instance and Criminal Investigation No. 2 of Guadix.

Member of the Spanish Judicial Network of International Judicial Cooperation (EJCN) - Criminal Division

Professor Dr Andreas SCHLOENHARDT

(online)

Consultant to the PC-TM

School of Law

The University of Queensland

Mr Calogero FERRARA (online)

Consultant to the PC-TM

European Delegated Prosecutor

European Public Prosecutor's Office (EPPO)

* * * * *

LAUNCH EVENT / ÉVÉNEMENT INAUGURAL

Ms María Rún BJARNADÓTTIR

Ms Hera HUSSAIN

Ms Venus MAHMOOD

President of GEC/PC-eVIO / Présidente du GEC/PC-eVIO

Senior ministerial adviser on legislative affairs
Ministry of Justice
Finland

Prof. dr. Catherine VAN DE HEYNING

Professor of European fundamental rights law

Law Faculty

University of Antwerp

Mr David WRIGHT

Ms Flurina FREI

Co-Secretary to the GEC/PC-eVIO / Co-Secrétaire du GEC/PC-eVIO

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits humains et Etat de Droit
(DGI)

Mr Gianluca ESPOSITO	Director General of Human Rights and Rule of Law / Directeur Général des droits humains et Etat de Droit (DGI)
Ms Hanne JUNCHER	Director, Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / Directrice, Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit

Directorate of Social Rights, Health and the Environment /
Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement

Medicrime and trafficking in human organs / Médicrime et trafic d'organes humains

Mr Oscar ALARCON JIMENEZ	Executive Secretary of the MEDICRIME Committee and Executive Secretary of the Santiago de Compostela Committee / Secrétaire exécutif du Comité MEDICRIME et Secrétaire exécutif du Comité de St Jacques-de-Compostelle
--------------------------	--

Criminal Law Division / Division du droit pénal

E-mail: DGI-CDPC@coe.int

Ms Eva PASTRANA	Head of the Criminal Law Division, <u>Secretary to the CDPC</u> / Cheffe de la Division du droit pénal / <u>Secrétaire du CDPC</u>
Mr Hasan BERMEK	Co-Secretary to the CDPC and Secretary to the PC-OC / Co-Secrétaire du CDPC et Secrétaire du PC-OC
Mr Radu PANTIRU	Programme Manager / Responsable de programme
Ms Meave BUCHINGNANI	Project Support Assistant / Assistante de soutien au projet
Ms Emma GARNIER-CARREL	Project Support Assistant / Assistante de soutien au projet
Mr Michael MCLEAN	Project Support Assistant / Assistant de soutien au projet
Ms Lucy ANCELIN	Assistante / Assistante
Ms Claire ROBINS	Assistante / Assistante

Interpreters / Interprètes

Ms Célia RAWINSKI	Mr Michael HILL (10-11/06)
Ms Elisabetta BASSU (09/06)	Ms Katia DI STEFANO (11/06)